

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 7 juin 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 0

Votants :11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220615 – 03 : RESTAURATION DU LAVOIR ORNON VILLAGE ET REMPLACEMENT DU BASSIN DU JARDINET DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20201218-08 par laquelle il a été décidé de retenir le projet de requalification du hameau d'Ornon-Village, d'un montant total de 35 881,90 € HT, et comprenant notamment la réalisation de pavages ponctuels des intersections, de la rue du Four, et la réfection des bassins « d'en haut » et de la rue principale. Afin de financer cette opération, des subventions ont été demandées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de l'Isère pour un montant total de 28 705,52 €. Après consultation, une proposition pour la réfection du bassin « de la rue principale » a été établie par l'entreprise SCBO pour un montant de 11 255.00 € HT. Cette entreprise a également établi un devis pour le remplacement du bassin du jardinet de la Mairie pour un montant de 9 335.00 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions, afin de contractualiser, le cas échéant, avec l'entreprise et d'actualiser le plan de financement sur ces nouveaux montants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise SCBO telle que présentée ci-dessus, et charge Madame le Maire, dans le cadre de sa délégation d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

